

MAIRIE DE Versonnex

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 07 AVRIL 2016 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J.DUBOUT (Maire) - E.MARTIN - S.FILOCHE - F.PERRET – C.CAMPO (Adjoints) - A.LECLERE - P.HEIDELBERGER - N.BLOUQUY - E.HEDRICH - C.LATHOUD - R.MERLEAU - D.DEVISCOURT - G.ROUMET - B. BOULAGNON - P.CURCIO

ABSENTS EXCUSES : JM.CHARREAU (procuration à A.LECLERE) - JM.JOANNES (procuration à P.CURCIO) - R.PERRET (procuration à P.HEIDELBERGER) - B. DE BENOIST (procuration à F.PERRET)

1- Nomination du secrétaire de séance.

E.MARTIN est nommée secrétaire de séance

2- Approbation du procès-verbal du 7 mars 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

3 – Vote du Compte Administratif 2015 - commune

Le Maire invite S.FILOCHE, adjoint aux finances à présenter le CA par chapitre. A l'issue de la présentation, les conseillers sont invités à poser des questions. D.DEVISCOURT demande la raison d'un résultat de clôture si important. J.DUBOUT répond qu'il s'agit principalement de programmes prévus en 2015 et non encore débutés. Le conseil municipal, après avoir invité le maire à quitter la salle, procède au vote par chapitre.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour approuver le CA 2015 communal

S.FILOCHE propose ensuite d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------------|------------------|
| A- Résultat de l'exercice | = + 343 815.23 € |
| B- Résultats antérieurs reportés | = 99 000.00 € |
| C- Résultat à affecter | = + 442 815.23 € |

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--|--------------------|
| D- Solde d'exécution cumulé d'investissement R 001 | = + 1 122 929.19 € |
| E- Solde des restes à réaliser d'investissement | = - 834 168.00 € |

BESOIN DE FINANCEMENT : F = D + E = 0.00 €

AFFECTATION : C = G = 442 815.23 €

1) G = affectation en réserves R1068 en investissement = 442 815.23 €

Délibération : vote oui à l'unanimité pour approuver l'affectation du résultat ci-dessus.

4 – Vote du Budget Primitif 2016 - commune

Le maire invite S.FILOCHE, adjointe aux finances, à présenter le BP 2016 par chapitre.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour approuver le BP 2016

5 – Vote du Budget Annexe « Les Buissons »

Le maire invite S.FILOCHE, adjointe aux finances, à présenter, par chapitre, les budgets annexes « les Buissons » suivants :

- A) ***Délibération : vote oui à l'unanimité pour approuver le Budget 2015***
- B) ***Délibération : vote oui à l'unanimité pour approuver le Budget 2016***

6 – Vote des Comptes de Gestion 2015

Le maire propose à l'assemblée d'approuver les comptes de Gestion 2015 du budget communal et du budget annexe, dressés par le percepteur et conformes aux budgets communaux.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour approuver les comptes de gestion 2015 des budgets précités.

7 – Personnel communal

Le maire rappelle au conseil le recrutement par voie de mutation du garde-champêtre. Il convient, afin de lui maintenir le même salaire lié à son grade, échelon, primes, de créer le régime indemnitaire lié au cadre d'emploi de la filière sécurité/police à savoir :

- IAT dont le montant annuel de référence pour le grade de garde-champêtre chef, est de 469.67 €. Ce montant de référence peut être multiplié par un coefficient compris entre 0 et 8.
- Indemnité Spéciale de Fonctions pour laquelle le pourcentage maximum est de 16 % du traitement brut soumis à retenue pour pension.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour autoriser le maire à créer le régime indemnitaire lié au cadre d'emploi de la filière sécurité/police précitée.

Le maire informe le conseil que le garde champêtre sera logé dans le T3 qui doit se libérer très prochainement au-dessus du CTS.

8 -Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

9 - Informations communautaires

Commission Environnement (F.PERRET)

- 2 études sont en cours :
 - Etude au niveau du corridor vert Versoix/Vesancy concernant les espèces végétales toxiques (ambroisie).
 - Etude de précisions qui s'étendra sur l'ensemble du territoire de la CCPG afin de voir quelles seront les zones écologiques incontournables et celles qui pourraient être morcelées ou abandonnées, car certaines communes trouvent que les zones sont trop importantes au regard de la pression foncière et des possibilités d'aménagement de leur territoire.
- Concernant les déchets inertes, 12 sites d'implantation sont à l'étude car dans le Pays de Gex les zones susceptibles d'être choisies sont très peu nombreuses. Actuellement ces déchets sont emmenés hors du département.
- Dorénavant les eaux pluviales seront traitées par la commission environnement. Le maire précise que la CCPG avait approché la commune concernant les branchements aux réseaux séparatifs des Génévriers et de Bois Chatton qui ne seraient pas conformes. Des études ont été faites et ont montré que la situation n'est pas si catastrophique que prévu. Les travaux de raccordements en séparatifs devront quand même être réalisés par les propriétaires et le coût n'est pas négligeable. Le maire précise toutefois que ces propriétaires sont obligés de se mettre en conformité.

Commission Culture et Tourisme (E.HEDRICH)

Présentation du cabinet MDP, consulté pour redynamiser le Col de la Faucille notamment concernant les activités d'été en direction des familles (tyroliennes – forêt magique – labyrinthes). En premier lieu il est prévu l'aménagement des parkings du col de la Faucille.

Conseil Communautaire (J.DUBOUT)

Peu de sujets débattus au cours du dernier conseil communautaire qui a duré 50 minutes. Pour le comité de pilotage du PLUIH. Monsieur Ismaël SYLLA représentait les 3 communes dans lesquelles il intervient (Veronnex – Sauverny – Grilly)

10 - Commissions communales

A) Ccas (E.MARTIN)

Pas de goûter pour les aînés en avril.

Le voyage aura lieu le 18 juin à La Chaux de Fonds. Le repas aura lieu sur France.

B) Commission Scolaire (C.CAMPO)

Nous arrivons au changement de période pour les TAP.

Les dossiers d'inscriptions pour le périscolaires de l'année 2016-2017 sont à rendre avant le 8 mai

C) Commission Animation (N.BLOUQUY)

Rappel de la manifestation « zone de gratuité » qui aura lieu le week-end du 1^{er} mai. Chaque conseiller est invité à indiquer ses plages horaires disponibles.

Rappel de la Soirée « Fête des mères » prévue le 27 mai

Le festival Jeudi 16 juin festival têt ou t'arts aura lieu à Versonnex le jeudi 16 juin. Il reste à choisir le lieu.

La prochaine feuille d'été doit paraître pour le 7 juin prochain

D) Commission Urbanisme (P.HEIDELBERGER)

Le compte rendu a été adressé à l'ensemble des conseillers.

Suite à la pétition des résidents de Verte Lilette contre le projet de la maison de santé, une réunion publique a été organisée en mairie. Il semblerait que les habitants souhaitent faire appel à un avocat pour déposer un recours. Ce recours ne peut se faire tant que le permis n'a pas été déposé. Il est évident que la commune comprend la déception des habitants, mais vu le projet, aucun autre endroit n'est envisageable. La seule zone possible se trouve en zone 2AU, et aucune possibilité d'urbanisation n'est possible sans réviser le PLU. La CCPG pour l'instant, ne peut lancer ce genre de procédure tant que le PLUIH n'est pas entériné.

P.HEIDELBERGER précise toutefois que la commune souhaite conserver un terrain de pétanque ainsi qu'un espace jeux pour les enfants. Il a par ailleurs été demandé à l'architecte de déplacer la maison de santé le plus possible pour préserver un ensoleillement aux riverains

J.DUBOUT ajoute qu'il faut faire son possible pour limiter les désagréments, mais qu'il maintiendra sa position sur l'implantation de ce projet.

J.DUBOUT et Eric PAUGET se sont rendus à Paris, à l'invitation de Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement pour la remise du diplôme « Terre Saine ». Un cèdre à planter leur a également été remis.

La fermeture de la route de Villars Dame en direction de Sauverny sera mise en place pour les dimanches. Un arrêté conjoint aux deux communes ainsi que des panneaux annonceurs seront installés. Les barrières matérialisant cette fermeture seront posées le dimanche matin tôt.

11 - Informations diverses

- D.DEVISCOURT demande ce qu'il en est du radar installé sur la commune. F.PERRET répond que les relevés sont régulièrement transmis aux conseillers.
- La CCPG doit procéder à des travaux d'assainissement sur le Chemin des Ecoliers.
- G.ROUMET s'est rendue à l'assemblée générale de l'association NI PUTES NI SOUMISES (NPNS). Elle communique au conseil les informations suivantes relatives à cette association :
 - NPNS a été créée sur Ferney-Voltaire en 2004 avec pour valeurs, la laïcité et la mixité,
 - 6 agences sur le Pays de Gex (Ferney – St Genis – Thoiry – Divonne – Gex – Bellegarde, qui reçoivent sur permanences avec ou sans rendez-vous,
 - Ce sont essentiellement des femmes de tous milieux et de tous âges, qui viennent (98%) victimes de violences conjugales. Il faut préciser que NPNS est la seule association en Pays de Gex qui défend les violences faites aux femmes.
 - L'association travaille avec l'Accueil Gessien pour le logement (3 actuellement). Il est toutefois difficile de sortir une femme de son lieu de vie et ce n'est d'ailleurs pas la meilleure solution en raison des enfants scolarisés. La meilleure solution consiste en l'extraction du conjoint violent mais la police est très frileuse par peur d'esclandre publique et préfère généralement déplacer la femme et les enfants.
 - Une intervenante sociale, de formation « assistante sociale » travaille en relation avec la gendarmerie de Gex. En cas d'intervention, la gendarmerie informe l'intervenante qui prévient dans la foulée NPNS.
 - Au cours de l'année 2015, NPNS a reçu 1131 visites, majoritairement pour des conseils juridiques, mais aussi pour des faits de violences physiques, psychologiques, post séparations.
 - Il a été évoqué aussi qu'une femme de « corps diplomatique » qui possède une carte légitimant son statut de conjointe, en cas de problème face à un mari polygame, peut être mise dehors sans aucune protection sociale. Si NPNS contacte alors l'assistante sociale de l'organisation internationale, il lui est répondu qu'elle est habilitée à défendre le conjoint employé.

Séance levée à 22 h 55

Fait à Versonnex, le 28 avril 2016

06/09/16

Le maire,
J.DUBOUT